



ROYAL TENNIS CLUB  
NEUFCHATEAU

# Sponsoring

Saison 2019

**Bilan 2018**  
**Saison 2019**  
**Formules sponsoring**  
**Convention**

## Affiliés :

- Début de saison : 316 membres
- Fin de saison : 329 membres

**Journée portes-ouvertes :** le 18 mars 2018

## Cours :

- Printemps : 10 séances d'avril à juin. Affluence : 104
- Hivers : 30 semaines de Septembre à Juin. Affluence : 103
- Encadrement par des moniteurs diplômés
- Ecole du Mouvement – initiation – perfectionnement



## Stages :

- Destinés aux jeunes : 5 > 14 ans
- Encadrement par des moniteurs diplômés
- Affluence :
  - Avril (compétition, préparation Interclubs) : 11 participants
  - Juillet (tennis/multisports) : 44 participants
  - Août (tennis/multisports) : 19 participants
  - Août (compétition, stage + tournoi) : 11 participants

## Compétitions officielles :

- Tournoi *Kidibul Tour* - Circuit de l'Espérance (le 18 mars 2018 : 14 participants, jeunes -7 ans)
- Interclubs AFT (4 équipes Messieurs, 4 Messieurs 35 dont 1 nationale, 1 Dames, 2 Dames 25 et 9 Jeunes)
- Tournois AFT
  - Du 30 juin au 8 Juillet 2018 : Simples messieurs II à V et simples dames.
  - Du 18 au 26 Aout 2018: simples jeunes, Messieurs 1 étoilé, Messieurs 35/45, Dames 25/35 et doubles.

## Organisations diverses :

- Les *After Work* de la Vallée du Lac : 4x / an, les vendredis de 17 à 22h au Club-House.
- Tournoi *Télévie* : le samedi 15 septembre 2018, bénéfice en faveur du *Télévie*.

## Labellisation AFT :

Organisation

Animation

Enseignement

## Affiliés :

Au 01.01.2019 : **329 membres**, dont 250 « actifs »  
dont 79 affiliés « école »

## Comité 2019 :

- Président et Responsable Formation : Antoine CARON
- Secrétaire et Responsable Compétitions : Lionel BOULANGER
- Trésorier: Joffroy BAYET
- Membres

Laurent BODET  
Alexandre BOSSICART  
Jean BOULANGER  
Jérôme GREGOIRE  
Jonathan DO ROSARIO

François HUBERTY  
Vincent LALOUX  
Tom SALMON  
Jean-Sébastien SOENEN  
Claudy THILLEN



## Cours :

- Du mois de Septembre au mois de juin, à raison d'une heure / semaine. Affluence : 125
- Accessibles aux membres, jeunes (à partir de 5 ans) et adultes
- Groupes et horaires en fonction du nombre d'inscrits, de leur niveau et de leurs disponibilités

## Stages :

- Compétition : du 8 au 12 avril (IC) et du 19 au 23 août (tournoi)
- Tennis / Multisports : du 8 au 12 juillet et du 5 au 9 août
- Accessibles aux membres jeunes, de 5 à 18 ans. Limités à 50 participants / stage

## Compétitions officielles :

- *Kidibul Tour* - Circuit de l'espérance jeunes -12m
- Interclubs AFT (mai/juin, équipes Jeunes, Messieurs, Messieurs 35 Rég et Nat, Dames et Dames 25)
- Tournoi AFT simples
- Tournoi AFT simple Messieurs 1 étoilé, jeunes, Messieurs 35/45, Dames 25/35 et doubles

## Organisations diverses et nouveautés au sein du Club :

- Nous attendions pour ce début de saison 4 nouveaux terrains extérieurs (French Courts) avec éclairage.  
**Ceux-ci ne pourront malheureusement pas être obtenus cette année pour raisons politiques...**
- Les *After Work* de la Vallée du Lac : 2x /an, les vendredis de 17 à 22h au Club-House
- **NOUVEAU** : Chasse aux œufs et « *Boum de pâques* » pour les enfants du club : 12 avril 2019
- **NOUVEAU** : Les « *jeudredis en vallée* » : ouverture du bar du club tous les premiers jeudis de chaque mois.
- **Souper annuel du club : Samedi 16 novembre 2019**

## Labellisation AFT :

Organisation

Animation

Enseignement

SAM 26 Janvier	Assemblée Générale annuelle
DIM 17 Février	Tournoi <i>Kidibul Tour</i> 12 mètres – circuit de l'espérance jeunes
LUN 08 Avril	Stage de Pâques « Compétition »: du lundi 08 au vendredi 12 avril
VEN 12 Avril	Chasse aux œufs et « <i>Boum de Pâques</i> » pour les enfants du club
Mai / Juin	Interclubs Equipes Jeunes, Messieurs, Messieurs 35 Rég et Nat, Dames et Dames 25
SAM 29 Juin	Tournoi AFT Simples : du 29 Juin au 07 juillet
LUN 08 Juillet	Stage tennis/multi sport : du 8 au 12 juillet
LUN 05 Août	Stage tennis/multi sport : du 05 au 09 août
SAM 17 Août	Tournoi AFT simple Messieurs 1 étoilé, jeunes, Messieurs 35/45, Dames 25/35 et doubles : du 17 au 25 août
LUN 19 Août	Stage d'été « Compétition » : du 19 au 23 août
DIM 15 Septem	Tournoi <i>Télévie</i>
SAM 16 Novem	<b>Souper Annuel du Royal Tennis Club Neufchâteau</b> Bienvenue à tous, remerciements et mise en avant de nos sponsors

## Formule 1

Bâche +/- 20m<sup>2</sup> - court intérieur - arrière joueurs

### Inclus :

- Mise à disposition d'un espace publicitaire intérieur, arrière joueurs, côté lac ou côté vallée
- Confection d'une bâche PVC micro-perforée
- Impression bicolore (blanc sur bleu foncé)
- Diffusion du logo sur tous les supports de communication



### A fournir :

- Logo version informatique bonne qualité  
(à nous envoyer sur [sponsoring@tcneufchateau.be](mailto:sponsoring@tcneufchateau.be))



### Tarifs HTVA (21%)

	1 bâche	2 bâches	3 bâches	4 bâches	5 bâches	6 bâches
1 an	€ 400,00	€ 750,00	€ 1.100,00	€ 1.450,00	€ 1.800,00	€ 2.150,00
2 ans	€ 700,00	€ 1.312,50	€ 1.925,00	€ 2.537,50	€ 3.150,00	€ 3.762,50
3 ans	€ 900,00	€ 1.687,50	€ 2.475,00	€ 3.262,50	€ 4.050,00	€ 4.837,50

## Formule 2

Bâche +/- 20m<sup>2</sup> - court intérieur - latéral

### Inclus :

- Mise à disposition d'un espace publicitaire intérieur, latéral
- Confection d'une bâche PVC micro-perforée
- Impression bicolore (blanc sur bleu foncé)
- Diffusion du logo sur tous les supports de communication

### A fournir :

- Logo version informatique bonne qualité  
(à nous envoyer sur [sponsoring@tcneufchateau.be](mailto:sponsoring@tcneufchateau.be))



### Tarifs HTVA (21%)

	1 bâche	2 bâches	3 bâches
1 an	€ 500,00	€ 950,00	€ 1.400,00
2 ans	€ 875,00	€ 1.662,50	€ 2.450,00
3 ans	€ 1.125,00	€ 2.137,50	€ 3.150,00

## Formule 3

Bâche +/- 6m<sup>2</sup> - courts extérieurs

Nous ne proposons actuellement pas cette formule en raison de la prochaine réfection des courts extérieurs.

## CONTRAT DE SPONSORING ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'ASBL Royal Tennis Club de Neufchâteau, ayant son siège social Rue des Tanneries 1 à 6840 Neufchâteau, numéro d'entreprise 0836061014, représenté par Mr Caron Antoine, président et Mr Bayet Joffroy, trésorier.

D'une part,

ET

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

D'autre part.

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 : Objet du contrat

L'Entreprise apporte son soutien au club afin de faciliter à la réalisation des différentes activités de celui-ci.

Formule(s) : .....

Emplacement(s) : .....

Durée : .....

### ARTICLE 2 : Rémunération

#### 2.1 : Rémunération :

L'Entreprise mettra à la disposition de L'Association une somme s'élevant à ..... €

(En lettres : .....)

conformément à l'objet du présent contrat précisé à l'article 1.

Cette somme est payable sur le compte de l'ASBL : **BE06 9201 0211 5822 code Bic HBKABE22.**

## 2.2 : Echancier :

La somme sera versée en une seule fois dans les 30 jours de la date de la signature du présent contrat.

## 2.3 : L'Entreprise fournira à l'ASBL le matériel suivant :

.....

## ARTICLE 3 : Obligations de l'ASBL

### 3.1 : Diffusion de l'image de l'Entreprise sur les supports de communication :

Présence du logo sur les différents programmes, les catalogues, le site Internet, et autres messages. Les supports de communication seront fournis par L'Entreprise.

### 3.2 : Accès privilégié aux manifestations :

.....

### 3.3 : Obligation de non-concurrence et de confidentialité :

Aucune obligation de non-concurrence n'est prévue.

Chacune des parties s'engage à considérer les closes du présent contrat comme étant confidentielles et à ne pas les communiquer à des tiers, sans un accord préalable écrit de l'une ou l'autre des parties.

## ARTICLE 4 : Assurances

L'ASBL prend en charge les assurances éventuellement nécessaires.

## ARTICLE 5 : Durée de la présente convention

Cette convention lie les parties jusqu'à la fin de l'année civile en cours.

## ARTICLE 6 : Résiliation et annulation de l'action

Le présent contrat sera résilié de plein droit à tout moment et sans préavis, au cas où l'une des parties manquerait gravement à ses obligations contractuelles.

En cas d'annulation de l'action décrite à l'article 1, la rémunération versée par L'Entreprise à l'ASBL devra être restituée.

## ARTICLE 7 : Litige

### 7.1 :

En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution du présent contrat, les parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un mois.

### 7.2 :

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat, au Tribunal compétent.

Fait à ....., le : .....

En deux exemplaires originaux.

Signature des représentants des deux parties.

.....,

Pour le RTCN

.....,

.....